

Séance du vendredi 12 juillet 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le 12 juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AUBIAC, se sont réunis dans la salle des fêtes d'Aubiac sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Date de la convocation : 06/07/2021

Étaient présents : CAUSSE Jean-Marc, GONANO Daniel, FILLOL Isabelle, CABROL Jean-Luc, LARTIGOU Marie, CHARTREUR Viviane, LAURENT Françoise, ROUILLES Georgette, HUGUET Jean-Jacques, MARRAUD Fabrice, SCHMITTLIN Stéphane, MAZERES Sandrine, ORHANT Cédric, BERTON Jean-Marie, POLI Jean-Luc

Secrétaire de séance : Mme M. LARTIGOU

Présentation de l'étude de l'architecte concernant le bâtiment des Associations

Ordre du jour :

DELIBERATIONS :

Tableau des emplois

Convention voirie 2021 avec l'Agglomération d'Agen

Convention Ecole numérique

Devis sol classe primaire

DECI : demande de subvention DETR

Document Unique

POUR INFORMATION :

Lignes directrices de Gestion

Nuit d'Été : préparation, organisation

Convention approvisionnement cantine scolaire

Questions diverses

1) TABLEAU DES EMPLOIS (délibération 2021-49)

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et les promotions internes. En cas de suppression d'emplois, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Suite aux différents avancement, création et suppression d'emplois, il y a lieu de modifier le tableau des emplois.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le tableau des emplois ci-dessous ainsi proposé qui prendra effet à compter du : **1^{er} septembre 2021**.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune d'Aubiac, chapitre 012, articles 6332, 6336, 6338, 6411, 6413, 6451, 6453, 6454, 6455, 6456, 6458, 6475.

TABLEAU DES EMPLOIS : FILIERE TECHNIQUE

FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur en chef	A	0		0
Ingénieur hors classe	A	0		0
Ingénieur principal	A	0		0
Ingénieur	A	0		0
Technicien principal 1ere cl	B	0		0
Technicien principal 2ème cl	B	0		0
Technicien	B	0		0
Agent de maîtrise principal	C	1	1	1 à 35h hebdo
Agent de maîtrise	C	0		
Adjoint technique principal 1ere cl	C	0		
Adjoint technique principal 2eme classe	C	1	1	1 à 35h hebdo
Adjoint technique	C	0	0	0
TOTAL		2	2	2
CONTRACTUELS - EMPLOIS PERMANENTS				

Filière - Grade	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Rémunération	Motif du contrat
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur en chef	A	0		0		
Ingénieur hors classe	A	0		0		
Ingénieur principal	A	0		0		
Ingénieur	A	0		0		
Technicien principal 1ere cl	B	0		0		
Technicien principal 2ème cl	B	0		0		
Technicien	B	0		0		
Agent de maîtrise principal	C	0		0		
Agent de maîtrise	C	0		0		
Adjoint technique principal 1ere classe	C	0		0		
Adjoint technique principal 2eme classe	C	0		0		
Adjoint technique	C	1		1 à 17h45	IB 348	3-3-5°
Adjoint technique	C	1		1 à 25h	IB 370	3-3-5°
Adjoint technique	C	1		1 à 17,5h	IB 350	3-3-5°
Adjoint technique	C	1		1 à 15h35	IB 350	3-3-5°
TOTAL		4	4	4		

FILIERE ADMINISTRATIVE

Rédacteur principal 1° classe	B			
Rédacteur principal 2° classe	B			
Rédacteur	B	1	1	
Adjoint administratif principal de 1° classe	C	1	1	1 à 24h
Adjoint administratif principal de 2° classe	C			
Adjoint administratif	C	1	1	1 à 17,5h
Adjoint administratif principal de 1° classe	C	1		0,27 H
Adjoint administratif	C	1		0,20,50 H
TOTAL		5	3	2

CONTRACTUELS - EMPLOIS PERMANENTS						
Filière - Grade	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Rémunération	Motif du contrat
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché principal	A					
Attaché	A					
Rédacteur principal 1° classe	B					
Rédacteur principal 2° classe	B					
Rédacteur	B					
Adjoint administratif principal de 1° classe	C					
Adjoint administratif principal de 2° classe	C					
Adjoint administratif 1° classe	C					
Adjoint administratif	C	0	0	0	0	0
TOTAL		0	0	0	0	0

FILIERE MEDICO SOCIALE

TITULAIRES				
Filière - Grade	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
FILIERE MEDICO SOCIALE				
agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1ere classe	C	1	1	0
agent territorial spécialisé des écoles maternelles 2ème classe	C	0		0
TOTAL		1	1	0

FILIERE ANIMATION

animateur 1ere classe	B	0	0	0
animateur 2eme classe	B		0	0
animateur	B	0	0	0
adjoint d'animation principal 1ere classe	C	0	0	0
adjoint d'animation principal 2eme classe	C	0	0	0
adjoint d'animation	C	1	1	1 à 18h
TOTAL		1	1	0

2) Lignes Directrices de Gestion – Présentation pour information

L'obligation légale de mettre en œuvre des Lignes Directrices de Gestion correspond à une volonté exprimée du législateur de voir formalisées les politiques des Ressources Humaines de toutes les collectivités territoriales. L'objectif premier de l'élaboration des LDG est de définir la politique RH pluriannuelle de la commune d'Aubiac et de mettre en œuvre des orientations stratégiques pour le mandat.

Les LDG sont adoptées pour une durée maximale de 6 ans et sont le préalable à toute décision individuelle notamment en matière d'avancement de grade et de promotion interne.

Ce document doit être validé par le Comité Technique du CDG47 (séance du 14 septembre 2021) avant d'être mis en application par la commune d'Aubiac.

3) Changement d'affectation des salles – pour information

M. le Maire rappelle que le dossier de déplacement de la salle des Mariages à la salle Dernelle est toujours en cours. Parallèlement, la salle Dernelle deviendra aussi la salle du conseil municipal.

Dès que possible, la salle actuelle du conseil municipal située au 1^{er} étage deviendra le bureau des adjoints.

4) Chantier d'insertion concernant le lavoir Champagne – pour information

M. Gonano, 1^{er} adjoint, informe de la réunion qui s'est tenue le 29 juin. Financements attendus de l'agglomération (15 %), la Région (60 %) et le Département (15 %) qui sont très favorables au projet et qui doit être présenté par la Fédération compagnonnique avec des choix de travaux et des estimations. La commune prend en charge l'achat des matériaux. Les travaux seront à prévoir sur le budget 2022. Les estimations seront communiquées en septembre.

5) Chantier citoyen – pour information

M. Gonano, 1^{er} adjoint, présente le planning de la semaine du chantier citoyen fixé du 26 au 30 juillet 2021 : le matin est consacré généralement à des travaux sur la commune et les après-midis à des activités récréatives. Le repas est préparé par la cantinière de l'école.

6) CIMETIERE/ devis reprise tombes (délibération 2021-53)

Mme Lartigou, 4^{ème} adjointe, explique, qu'il est nécessaire de réactualiser le devis proposé pour des travaux de récupération de tombes abandonnées.

Le coût prévisionnel de ces opérations s'élève à 11 616.00 € TTC pour la récupération et la remise en état de 23 tombes selon le devis de l'entreprise LAGUILLERMIE du 15/06/2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis de 11 616.00 € TTC cité ci-dessus,
- **APPROUVE** le planning de récupération de 2 à 3 tombes par an

- INSCRIT au budget les frais correspondants,
- Et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération et au règlement des dépenses.

7) Convention relative aux prestations d'entretien de voirie et d'assistance à maîtrise d'ouvrage assurées par l'Agglomération d'Agen sur les voies communales (exercice 2021) (délibération 2021-50)

Monsieur le Maire donne lecture de la « Convention relative aux prestations d'entretien de voirie et d'assistance à maîtrise d'ouvrage assurées par l'Agglomération d'Agen sur les voies communales d'Aubiach pour l'exercice 2021».

Où l'exposé de Monsieur Le Maire, Après délibération, et vote à main levée à l'unanimité, le Conseil municipal

- Décide à l'unanimité de conclure cette convention.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

ci-dessous les travaux prévus en 2021

LIEU ET NATURE DES TRAVAUX		SUPERFICIE	PU	ESTIMATION
Renforcement et goudronnage				
<i>Cote des moulins</i>	<i>Fissures</i>			1 000,00 €
<i>Peyruc</i>		1 095 ml*3	4,00 €	13 140,00 €
<i>Reprise gaugelin</i>		815 ml*3	6,00 €	14 670,00 €
Enduit				
	<i>Rue du Tisserant/Carrelot/Lacroix</i>	250 ml*3	2,00 €	1 500,00 €
DIVERS				
Balayage				1 000,00 €
Enrobés a froid				800,00 €
Travaux epareuse				3 353,00 €
Curage de fossés				1 500,00 €
TOTAL				36 963,00 €

Echanges :

M. Poli : La route de Gaugelin a été refaite il y a de l'herbe au milieu de la route.

M. Causse : c'est la 1ère année que l'on prévoit des travaux d'aménagement qui se poursuivront l'année prochaine. La présence d'herbe montre le peu de circulation sur cette route et de ce fait, n'est pas une priorité mais il faut veiller à maintenir la sécurité sur cette route.

Ce ne sont pas, en majorité, des gens d'Aubiach qui circulent sur cette route contrairement au chemin de Peyruc qui pour moi est prioritaire.

Plus tard, nous ferons appel à l'agglomération ou à une entreprise privée. L'agglomération peut mutualiser les travaux à faire dans chaque commune ; les prévisions se feront au plus juste au niveau du budget.

M. Cabrol : on est obligé de prioriser en restant cohérent.

8) Devis illuminations Noël (délibération 2021-54)

Monsieur Cabrol, adjoint, rappelle qu'il y a lieu tous les ans de renouveler ou compléter les illuminations de Noël et présente le devis de l'entreprise Décolum d'un montant de 1252.80 € TTC pour l'achat de 7 illuminations (led).

Après délibération, et vote à main levée à l'unanimité, le Conseil municipal

- Valide le devis de l'entreprise DECOLUM pour un montant de 1 252.80 € TTC .
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis cité ci-dessus et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

9) Demande de subvention au titre du DETR 2022 – Achat de bâches dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) (délibération 2021-55)

Mme Fillol, Adjointe, explique, qu'en l'absence de poteaux d'incendie ou de débit insuffisant sur les poteaux existants, il est nécessaire d'acheter des bâches dans le cadre de la DECI.

Le coût prévisionnel de cet équipement s'élève à 2 839.22 € HT pour l'achat de 2 bâches, auquel il faudra ajouter le coût du terrassement.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE le lancement de cette opération d'investissement,
- APPROUVE l'achat et l'installation de bâches,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DETR : 1 419.61 € (50 % HT)

Reste à la charge de la commune : 1 419.61 € (50 % HT)

- **SOLLICITE** une subvention au titre du DETR 2022,
- **INSCRIT** au budget, la part restant à la charge de la commune,
- **Et AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération et au règlement des dépenses.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Echanges :

M. Poli pose une question sur la conduite AEP qui vient de Laplume ;

Mme Fillol : c'est une canalisation qui casse très souvent ; des travaux sont prévus par l'Agglo le 1^{er} semestre 2022 mais cela ne voudra pas forcément dire que nous aurons le débit suffisant pour la DECI.

10) Document Unique : point reporté à un prochain conseil municipal

11) Travaux rue du Placier – Pour information, des sondages avant travaux doivent être effectués rue du Placier.

12) Feux tricolores Carrefour RD 931 / RD 292 – Pour information, un feu a été cassé par un poids lourd qui a prévenu de l'accident et le feu a été rapidement réparé.

13) Jumelage – Salon du Pastel – Pour information, nous aurons le plaisir d'accueillir 2 artistes italiens (Paolo Klavora et Valentina Divita) à l'occasion du Salon du Pastel du 3 au 5 septembre.

14) Remplacement sol classes 1 et 2 école primaire (délibération 2021-52)

Monsieur Gonano, 1^{er} adjoint, rappelle que les sols des classes de l'école primaire situées au rez-de-chaussée sont à changer et présente le résultat de la consultation des fournisseurs. Dans un premier temps, il y a lieu de remplacer le sol de 2 classes.

Sols classes 1 et 2

Sociétés consultées	Prix en € HT	Prix en € TTC
DUPIN	5 560,20	6 672,24
Chanet Stéphane	5 013,32	6 015,98
Bufaumène	5 331,63	6 398,20

Après délibération, et vote à main levée à l'unanimité, le Conseil municipal

- Valide le devis de l'entreprise DUPIN pour un montant de 6 672.24 C TTC pour les 2 classes qui propose une qualité à l'usage et au poinçonnement supérieure aux autres devis.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis cité ci-dessus et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

15) Dépôt d'un permis d'aménager route des Moulins – Pour information

16) Modification des statuts de l'Agglo – Pour information

M. Causse, Maire, présente un tableau (en annexe) récapitulatif des décisions de l'Agglo concernant la réforme statutaire et la fusion avec la Communauté de communes PAPS (Porte d'Aquitaine et Pays de Serres). Les maires de la PAPS ont voté POUR la fusion avec l'Agglo (8), CONTRE (4), ABSTENTIONS (1). Le conseil communautaire a voté favorablement le 8/07/2021.

17) Fonds de solidarité Territorial (FST) – Pour information

L'agglo a prévu une simplification de son attribution ; cette aide pourra atteindre jusqu'à 50 % du projet (mais même montant que la commune) ; elle reste de 30 € par habitant et pourra être cumulable sur 2 ans.

18) Nuit d'Été du Département organisée à Aubiac le jeudi 26 août 2021. Pour information, déviation du bourg. La ville d'Agen mettra à disposition et à titre gratuit, des chaises, tables, barrières. Cela correspond à un budget de 1725.95 € TTC. Prévoir des bénévoles pour le rangement à la fin de la manifestation.

19) Zone de Loisirs, Sports, Détente – EPFL – Pour information

Le dossier est toujours en cours de négociation avec les propriétaires.

20) OAP ROUATS – Pour information

La consultation est maintenant clôturée. Le marché doit se faire en 2 étapes :

- l'acte de candidature ; une seule candidature reçue de la part de la SEM 47 ;
- nous devons ensuite envoyer le cahier des charges

2 réunions d'information se sont tenues : le 3 mai 2021 (avec les propriétaires) et le 8 juin 2021 (avec les riverains).

21) Concours départemental villages fleuris – Pour information

Visite du Jury entre le 23 août et le 3 septembre

22) Socle numérique dans les écoles élémentaires – signature de la convention (délibération 2021-51)

Monsieur Gonano, 1^{er} adjoint, rappelle que la mairie d'Aubiac a répondu à un appel à projet de l'Académie de Bordeaux, pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE). Le dossier a été retenu et il y a lieu de signer une convention avec le rectorat de l'Académie de Bordeaux. Ce document finalisera la procédure administrative et permettra à la commune de percevoir la subvention de l'Etat pour l'acquisition de matériels et ressources numériques.

Après délibération, et vote à main levée à l'unanimité, le Conseil municipal

- Décide à l'unanimité de conclure cette convention.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

23) Changement d'affectation des salles communales – pour information

M. le Maire informe que, désormais, la salle Dernelle est affectée aux mariages et aux réunions du conseil municipal ; l'ancienne salle du conseil servira de bureau des élus libérant ainsi de l'espace pour le personnel administratif.

TOUR DE TABLE

M. Orhant : Création d'une entente entre les clubs de football de LAMONTJOIE et ROQUEFORT concernant les catégories « jeunes »

M. Gonano : le ménage de l'école primaire se fera à la rentrée par un membre du personnel et non plus par une entreprise qui ne souhaitait pas continuer dans les mêmes conditions.

Mme Fillol : souhaite un conseil municipal dédié au document unique ainsi que la présentation du rapport d'activité eau assainissement ; elle a fait le tour de la commune à la fin de chantier relatif à la fibre (chemin de Peyruc, chemin de Baqué,...) et a relevé beaucoup de déchets laissés par les intervenants et des désordres qui feront l'objet de réparations par l'entreprise.

Mme Rouillès a relevé de fortes odeurs au niveau de l'Agropole en lien peut-être avec l'assainissement.

M. Berton renouvelle ses observations suivantes : végétation autour des panneaux routiers, vitesse excessive route des moulins, fermeture de la départementale à l'occasion d'une course cycliste le 14 juillet.

M. Marraud demande si la chanteuse pour la Nuit d'Eté a été validée. Orange facturera son déplacement.

Mme Rouillès : Le 1^{er} conseil citoyen consultatif vient d'être clôturé ; elle ne se représente pas et recherche un(e) remplaçant(e). Mme Laurent précise qu'à l'origine du projet, il était possible de proposer une personne qui ne fait pas partie du conseil municipal.

Mme Lartigou : fait part de la création d'un dispositif de la Commission Habitat Rural ; c'est un dispositif d'intérêt général de l'Agglo dans le cadre de la rénovation énergétique et l'adaptation de logements des personnes âgées ou handicapées. L'agglo accompagnera les demandeurs ; la mise en place est prévue au 01/01/2022.

M. Cabrol : - route de Ségougnac, un pylone a bien été enlevé suite aux travaux de la fibre mais les fils Orange ont été accrochés à un arbre ; - fourniture cantine : une consultation est en cours auprès d'une centrale d'achat pour réduire les coûts tout en maintenant le contact avec les fournisseurs actuels.

Mme Laurent : la Commission Transports ne s'est pas réunie et un vote par correspondance a été proposé sans explication ; elle s'est abstenue. M. Causse : il est prévu que cette commission se réunisse de nouveau en présentiel.

Fin de la réunion à 20 h 45

Annexe : tableau agglo (point 16)

	Fusion	Réforme statutaire
Agen	pour	pour
Moirax	pour	pour
Le Passage	abstention	abstention
Castelculier	contre	pour
Bajamont	pour	pour
Boé	abstention	pour
Foulayronnes	pour	pour
Colayrac	pour	pour
Bon-Encontre	contre	contre
Pont-du-Casse	contre	pour
Estillac	abstention	pour
St Hilaire	pour	pour
Layrac	pour	Pour
Brax	pour	Pour
Astaffort	pour	Pour
Laplume	pour	Pour
Sauvagnas	pour	Pour
Ste-Colombe	pour	Pour
Aubiac	pour	Pour
Caudecoste	pour	Pour
Cuq	pour	Pour
Fals	pour	Pour
Lafox	pour	Pour
Marmont-Pachas	pour	Pour
Roquefort	absent	absent
St Caprais	pour	Pour
St Nicolas	pour	Pour
St Pierre	Pour	Pour
St Sixte	pour	Pour
Sauveterre	absent	absent
Sérignac	pour	Pour
	23 pour, 3 abstentions, 3 contre	27 pour, 1 abstention, 1 contre

M. Le Maire projette le film créé par les enfants de l'école d'Aubiac « le poulailler » qui a permis à l'école d'obtenir le label 3D